TL 4200

Doc. Parlamento Belga

COMMISSION DES RELATIONS EXTERIEURES

REUNION PUBLIQUE DU MARDI 15 JUIN 1993

APRES-MIDI

PRESIDENCE
DE
M. EYSKENS

La réunion publique est ouverte à 14.45 heures.

INTERPELLATIONS

Occupation du Timor oriental par l'Indonésie

Le président : L'ordre du jour appelle interpellation de M. De Mol au secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur „la position de la Belgique au sujet de l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie" (n° 539).

M. De Mol (SP) : Le Timor oriental figure toujours sur la liste des régions à décoloniser des Nations Unies. En fait, il s'agit même de la région à la population la plus dense de cette liste.

Après le retrait des Portugais, le Fretilin sortit vainqueur d'une brève guerre civile. Mais l'Indonésie envahit le pays pour l'annexer en tant que 27e province. Cette occupation par l'Indonésie a déjà eu des conséquences dramatiques pour la population du Timor oriental. L'implacable politique de colonisation menée par l'occupant a donné lieu à de très nombreux problèmes. La population indigène est opprimée par un afflux d'immigrants indonésiens, avec toutes les conséquences sociales que cela implique. Par ailleurs, tout a été mis en œuvre pour annihiler l'influence du Fretilin.

La communauté internationale ne s'est jamais vraiment souciée de la situation dans le Timor oriental. Le Portugal s'est érigé en ardent défenseur du Timor oriental sur le forum international, mais une pression internationale réelle n'a jamais été exercée. Les protestations de la communauté internationale se focalisent sur les droits de l'homme. Hormis une seule réaction australienne, il n'y a jamais eu de véritables condamnations. Personne ne comprend pourquoi l'Indonésie veut rattacher comme 27e province cette région tellement différente du point de vue culturel.

La Belgique peut jouer un rôle sur le plan international, d'autant plus que notre pays occupera la présidence européenne durant les six prochains mois. Nous proposons de demander aux Nations Unies d'organiser un référendum sur le droit à l'autodétermination de la population du Timor oriental.

Le Timor oriental pourrait s'avérer être un test important pour la présidence belge de la Communauté européenne. La Belgique doit user de son influence pour amener les autorités indonésiennes à mettre un terme à la situation intolérable qui existe actuellement. Quelle est la nature, et l'importance, de la coopération au développement belge en Indonésie ?

Celle-ci sera-t-elle réorientée après les récents bains de sang ? Or, on parle même d'augmenter cette aide. Est-ce exact ?

Le dossier du Timor oriental figurera-t-il à l'ordre du jour de la présidence belge ?

M. Derycke, Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères (en néerlandais) : un certain nombre d'éléments relèvent strictement du ministre des Affaires étrangères. Personne n'a reconnu le Timor oriental. L'Indonésie considère qu'il s'agit d'un problème d'ordre intérieur. La CE doit déterminer sa position politique. A ce niveau, le Portugal défend les intérêts du Timor oriental. En la matière, les

Douze doivent encore définir leur attitude. Je me référerai aux négociations portant sur une position commune au sein de la CE. Il est facile d'imposer à des pays africains certaines exigences en matière de droits de l'homme, mais cela n'enclenche pas toujours un progrès dans ce domaine. Il convient toutefois de rester optimiste et de continuer à mener la même politique. Le débat consacré à l'habeas corpus revêt beaucoup plus d'importance aujourd'hui que celui qui a trait aux droits politiques ou culturels.

On ne peut escompter que l'on pourra débattre tous azimuts à Vienne, à savoir et des droits de l'homme et des droits socio-culturels.

La délégation parlementaire qui s'est récemment rendue en Indonésie, était convaincue de la nécessité de réorienter l'aide au développement accordée à ce pays.

Nous avons dû déployer un grand effort d'imagination pour parvenir à encore faire considérer certains projets — dont un contrat avec Tractebel — comme relevant de l'aide au développement. La plupart des projets avaient une finalité purement économique. Certains projets d'enseignement universitaire étaient absolument indéfendables et ont été rejetés.

La moitié du programme doit par voie de conséquence faire l'objet d'une réorientation. Après l'acceptation virtuelle de chacun des projets, nous avons à chaque fois abordé l'aspect des droits de l'homme. Ce fut là une opération très pénible. Nous avons tenté de convaincre les Indonésiens d'accepter des programmes relatifs aux droits de l'homme.

Nous nous limitons à une série d'options politiques et nous travaillons essentiellement par le biais de formations à divers niveaux. Cette approche pragmatique est conforme aux prescriptions de la directive de la CE du 25 mai 1993. Toutefois, l'Indonésie a refusé cette approche. Nous avons dès lors décidé de ne pas signer l'accord trisannuel avec l'Indonésie. Selon le ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, la problématique des droits de l'homme n'a même pas été abordée par les autres pays de la CE. Mes déclarations ne visaient certainement pas à fermer définitivement la porte aux négociations. Elles reprendront après la conférence de Vienne.

A mon estime, nous sommes sur une bonne voie en ce qui concerne les droits de l'homme, tant du point de vue intérieur que de celui de la CE. De nombreux pays ont déjà contacté la Belgique. J'espère que lors de la conférence des donateurs à Paris, la CE émettra un signal explicite. J'espère de même qu'on aboutira à des points de vue clairs sur les droits de l'homme à l'occasion de la conférence des NU à Vienne.

M. **De Mol** (SP) : Je remercie le ministre pour sa réponse. Est-il donc exact que nous n'accordons plus d'aide au développement à l'Indonésie ?

M. **Derycke**, Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères (en néerlandais) : Les accords existants seront exécutés mais nous n'avons pas pris de nouveaux engagements pour l'avenir. La discussion est trop importante. Le gouvernement et le Parlement doivent continuer à débattre de la question indonésienne.

M. **De Mol** (SP) : Les montants initialement prévus seront-ils transférés à d'autres projets ?

M. **Derycke**, Secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères (en néerlandais) : Seuls les programmes approuvés jusqu'en 1994 seront exécutés.

Un glissement aurait été possible si nous avions pu réorienter les fonds disponibles vers des projets de développement concrets. La réalité indonésienne est tout à fait différente de l'image que nous en avons ici, et cela dans un sens tant positif que négatif.

M. **Viseur** (Ecolo-Agalev) : Ayant participé à la mission en Indonésie, je voudrais apporter certaines précisions. Dans les 13.667 îles du pays, il y a d'autres problèmes que celui de Timor-Est, et notamment celui de la Papouasie occidentale. Si on peut espérer que les droits de l'homme évolueront avec le développement du pays, il sera beaucoup plus difficile d'obtenir une certaine autonomie pour les peuples, et ce, notamment en raison de la pression démographique à Java, qui compte 120 millions d'habitants sur les 180 millions de l'Indonésie. La Communauté internationale semble d'ailleurs se désintéresser du problème de Timor-Est. Il y a plusieurs années, l'Indonésie a bien fait l'objet de diverses condamnations des Nations Unies. Mais elles n'ont pas été suivies d'effets. Actuellement, l'Indonésie exerce la présidence du mouvement des non-alignés. Par ailleurs, l'Australie a signé un accord avec l'Indonésie à propos du pétrole situé dans les eaux territoriales de Timor oriental, ce qui représente une reconnaissance de facto. Le droit des peuples est, à mon avis, la problématique à tenir en compte. Une réunion a eu lieu à l'ambassade belge, sur place. Les 500 millions que la Belgique apporte à l'Indonésie, au titre de la coopération, ne représentent pas un apport financier énorme mais, symboliquement, notre aide est importante. S'il ne faut pas plier, il ne faut certes pas „casser" notre aide.

Le **président** : L'incident est clos.

Aide à l'industrie nucléaire de l'Europe centrale et de l'Est

Le **président** : L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Knoops au vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques sur „l'aide belge à l'industrie nucléaire de l'Europe centrale et de l'Est" (n° 461).

M. **Knoops** (PRL) : „Je ne veux pas jouer les prophètes de malheur, mais je prévois qu'il y aura cette année, au